DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON

Séance du 24 Janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le 24 janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

<u>Présents</u>: DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - - HO THAM KOUIE Sandra -- RAMALHO Irène - ROUX Marie-Elisabeth - VEYSSIERES Sylvie, <u>Absents excusés</u> CHATEAUREYNAUD Cécile - DOMINGIE Noël - MALBY Sybille -

Absents:

Convocation du 15/01/2018

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Nombre de présents:-07-Nombre de votants 07

OBJET: REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ORANGE

Mr le Maire explique au conseil municipal que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Il propose au conseil municipal:

- de fixer pour l'année 2018 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication.
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

 Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications

.- Charge Mr le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0/ Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures. 0 5 FEV, 2018 Le 29/01/20 F8 RIVÉE

SOUS PRÉFECTURE BERGERAC

Le Maire

Bruno DESMAISON